



# RÈGLEMENT SPORTIF

MadinTri

Triathlon International  
de Martinique

6 Avril 2025

## Introduction

La manifestation MadinTri est organisé par le Ligue de Triathlon de Martinique et le MadinTri et soumis aux règles édictées par la Fédération Française de Triathlon [www.fftri.fr](http://www.fftri.fr) .

5 épreuves seront proposées :

- Un Triathlon L (1.9km de natation - 90 km de vélo - 21 km de course à pied).  
Départ 6h15.
- Un Triathlon M (1.5km de natation - 40 km de vélo - 10 km de course à pied).  
Départ 6h15.
- Un Triathlon XS (400m de natation - 10 km de vélo – 2.5 km de course à pied). Départ 6h15.
- Aquathlon 6-9 ans (50 m de natation – 500m de course à pied) Départ 7h30
- Aquathlon 10-13 ans (200 m de natation – 1.5 km course à pied). Départ 7h45

Un classement Scratch sera établi pour l'épreuve Triathlon L, Triathlon M, Triathlon XS et les Aquathlons en individuel et en relais pour le Triathlon M et L uniquement. Il y aura également un classement championnat de Martinique réservé au licenciés martiniquais sur le M et le L.

L'inscription à l'épreuve engage tout concurrent à respecter le règlement de la F.F.TRI de l'année en cours (<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). En particulier, le participant doit :

- connaître, comprendre et suivre la réglementation
- ne pas courir et rouler torse nu et vêtir le bas de son corps convenablement
- porter le dossard visible durant les épreuves de vélo et de course à pied
- ne pas se faire aider physiquement et matériellement pendant sa course
- suivre le parcours sans prendre de raccourcis
- respecter le code de la route
- porter le casque de vélo dès l'aire de transition
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- ne pas jeter de déchets en dehors des espaces réservés
- respecter les temps limites mis en place par l'organisation
- s'engager à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

La participation aux courses du MadinTri entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le manquement, à l'une de ces règles, par un participant peut entraîner une pénalité ou une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

### Inscriptions

Délais : L'ensemble des courses est ouvert aux licencié(e)s FFTRI ainsi qu'aux non licencié(e)s inscrits en ligne sur le site Active.com avant le jeudi 3 Mars à 23h59.

Lien sur [www.madintri.fr](http://www.madintri.fr)

Prix d'inscription :

		Licencié FFTRI compétition, ITU ou pass compétition	Non-licencié FFTRI ou licencié FFTRI Loisir (cout du pass compétition)
Distance L Individuel et (Relais par relais)	Jusqu'au 31 Décembre	80 (90)	+40 (+10 par relais ou relayeur)
	Jusqu'au 6 Mars	85 (90)	
	Jusqu'à la fin des Inscriptions	90 (90)	
Distance M Individuel et (Relais par relais)	Jusqu'au 31 Décembre	30 (50)	+20 (+5 par relais ou relayeur)
	Jusqu'au 6 Mars	35 (50)	
	Jusqu'à la fin des Inscriptions	43 (50)	
Distance XS	Jusqu'au 31 Décembre	20	+5
	Jusqu'au 6 Mars	20	
	Jusqu'à la fin des Inscriptions	28	
Aquathlon 6-9 ans et 10-13 ans		8	+2

#### Ouverture aux catégories d'âge :

- L' Aquathlon 6-9 ans est ouvert aux jeunes âgés de 6 à 9 ans dans l'année 2025.
- L' Aquathlon 10-13 ans est ouvert aux jeunes âgés de 10 à 13 ans dans l'année 2025.
- Le Triathlon XS est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, ainsi que Sénior(e)s et Vétéran(e)s en individuel sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s FFTRI ou avec le pass Compétition.
- Le Triathlon M est ouvert aux Sénior(e)s et Vétéran(e)s en individuel sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s FFTRI ou avec le pass Compétition
- Le Triathlon L est ouvert aux Sénior(e)s et Vétéran(e)s en individuel sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s FFTRI ou avec le pass Compétition

#### L'inscription comprend :

- l'engagement à l'épreuve
- son déroulement : du départ à l'arrivée
- l'assurance de la manifestation
- le dossard et les marquages vélo ou autres
- la location de la puce électronique
- les ravitaillements, sur le parcours et à l'arrivée
- les secours
- le pass compétition pour les non licenciés
- les goodies finisher.

Le moyen de règlement accepté est le paiement par carte bancaire lors de l'inscription en ligne. Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en considération. (Bulletin d'inscription correctement et complètement rempli + questionnaire de santé ou photocopie de licence + paiement) Ces inscriptions en ligne seront accompagnées des droits d'engagement.

#### **Nombre des participants**

Il est limité à 200 concurrent(e)s pour l'ensemble des courses.

## **Modalités générales**

Toutes les informations (courses, horaires, plans, exposé de course, retraits des dossards etc.) sont consultables sur le site du MadinTri: <https://www.madintri.fr> et sur les réseaux sociaux du MadinTri.

## **Retrait des dossards**

Les participants ou leur représentant doivent présenter une forme d'identification ou leur licence pour retirer leurs dossards.

## **Le déroulement**

- Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise aucune assistance extérieure sauf assistance médicale. Toute décision d'un arbitre relative à des infractions pour insultes, violences ou tricherie manifeste est sans appel.
- Natation : Le port du dossard est interdit pour la partie natation. Obligation de porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.
- Vélo : Comme il est prévu dans le règlement de la FFTRI, trois points d'attache sont nécessaires pour le dossard ; ce point est vérifié par les arbitres lors de l'entrée dans le parc à vélo. Pareillement, le guidon du vélo doit obligatoirement avoir des bouchons aux extrémités. Le code de la route doit être respecté. Le port du casque (dur et homologué) est obligatoire et le dossard doit être porté à l'arrière. Drafting : Sur la partie cycliste des épreuves, drafting (abri-aspiration) n'est pas autorisée pour l'ensemble des courses conformément aux règles relatives à ces épreuves fédérales. Un écart minimum de 7 mètres entre coureurs est obligatoire.
- La puce électronique : Le port de la puce électronique est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée sous peine de disqualification. Le triathlète devra la remettre à l'organisation après avoir franchi la ligne d'arrivée. En cas de perte ou de non-restitution, la puce électronique sera facturée au participant.
- Sécurité et assistance : secouristes et médecin suivront l'ensemble des participants. Le parcours cycliste sera communiqué en avance et balisé par un marquage au sol. 2 postes de ravitaillements seront répartis sur le parcours vélo sur chaque tour du L uniquement et 2 postes de ravitaillements seront répartis sur le parcours course à pied du M et du L.
- Le matériel obligatoire (seulement le dossard est fourni par le MadinTri):

- le dossard, qui devra être impérativement porté derrière (pendant la partie vélo) et devant (pendant la partie course à pied) afin de permettre aux signaleurs d'identifier les participants
  - un vélo et un casque de vélo
  - des chaussures de course
  - Un porte-dossard
- Limite de temps : une limite de temps est à respecter. Le temps limite est fixé après le départ. 1h05 pour la natation (plus de départ vélo à partir de ce dépassement), 4h45 pour le vélo (plus de départ course à pied à partir de ce dépassement) et 7h15 pour l'ensemble de la course.
  - Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
  - Les déplacements avec le vélo dans l'aire de transition s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire de transition pour application de cette règle.
  - Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.
  - Chaque cycliste doit obtempérer aux ordres des organisateurs, des signaleurs ou des services de Police ou de Gendarmerie.
  - Les décisions des arbitres sont sans appel.
  - Sur le vélo utiliser un cycle sans aucune assistance électrique, utiliser un cycle à 2 roues.
  - L'athlète devra prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de déchets et emballages divers est interdit hors des zones et point de propreté prévues par l'organisateur sous peine de disqualification.

### **Assurance, sécurité et responsabilité**

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « Pass Compétition », acquis lors de leur inscription). Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. S'il y a annulation de l'épreuve, avant le 01/04/2025, 50% des droits d'inscription seront remboursés, le reste restant acquis à l'organisation au titre des frais déjà engagés. Ensuite, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de

l'épreuve pour intempéries ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. Pareillement, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables et l'intégralité des droits d'inscription leur reste acquise. Tous dossiers incomplets à 3 jours de l'épreuve entraînera l'annulation de l'inscription automatiquement, et ne fera pas l'objet de remboursement.

### **Droit à l'image et publication des résultats**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation au Triathlon MadinTri, sur tout support y compris pour des projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

### **Podium et protocole**

La présence des athlètes titrés et récompensés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, les prix et primes décernés resteront acquis à l'organisation. Aucune exception ne sera tolérée.

Fort de France

23 Janvier 2025



---

Olaf Kasten

Président MadinTri

Fort de France

23 Janvier 2025



LIGUE RÉGIONALE DE  
**TRIATHLON**  
MARTINIQUE  
lrmartinique@fftri.com  
Siret : 414 762 906 00025

---

Boris Odry

Président Ligue